RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS "LE DÉFI DÉCO" – DÉCOR DISCOUNT

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU

La société **Décor Discount** (Siège social : 44 Chemin de Thabor, 26001 Valence) organise, **du 12 octobre 2026 au 18 octobre 2026 inclus**, un jeu gratuit sans obligation d'achat sous forme de **Tirs au but**, selon les modalités décrites ci-dessous. Ce jeu n'est **ni organisé ni parrainé** par les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, etc.).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure disposant d'un accès à internet, d'une **adresse électronique valide et résidant en France métropolitaine.** Sont exclues de la participation les personnes employées par la société organisatrice, leur famille ainsi que toute personne ayant participé à l'élaboration du jeu.
Les mineurs et personnes résidant hors France métropolitaine ne sont pas autorisés à participer. La participation implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.
Toute fraude (multi-comptes, bots, faux profils) entraînera l'exclusion définitive du jeu et l'annulation des gains éventuels.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Période : Du **12 octobre 2026 (00h00) au 18 octobre 2026 (23h59)**.

Mécanique : Pour participer, chaque participant doit remplir le formulaire de participation comprenant les informations suivantes :

- Nom, prénom, adresse email, téléphone
- L'acceptation obligatoire du règlement.
- Après avoir rempli le formulaire, le participant doit marquer le plus de points possible dans le temps imparti en lançant le ballon de foot dans les cages.
- À la fin du temps imparti, **le participant est automatiquement inscrit au tirage au sort**, qui sera effectué le **lundi 19 octobre 2026**.
- Il est possible de participer une fois par jour **et par personne** (même nom, prénom, adresse mail unique). Toute tentative de contournement entraînera la **disqualification**.

Système de gain :

- Les lots sont attribués par **tirage au sort global le lundi 19 octobre 2026** parmi l'ensemble des participations de la semaine.
- Les gagnants recevront un **email automatique dès le 19 octobre**, une fois le tirage effectué, leur indiquant précisément la dotation qu'ils ont remportée.

ARTICLE 4 : DOTATIONS

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

- 1 Machine à pop-corn

- 1 Fauteuil pouf
- 1 Bouilloire SMEG
- 400€ de cartes cadeaux Décor Discount, répartis de la façon suivante :
    - 4 cartes cadeaux de 50€, valables exclusivement en magasin (liste de nos 23 points de vente disponible ici : https://magasins.decor-discount.com/decordiscount/fr)
    - 10 cartes cadeaux de 20€, valables exclusivement en ligne sur www.decor-discount.com

Soit un total de 17 lots mis en jeu.

Précisions importantes sur les lots :

- Lots physiques (Machine à pop-corn, Fauteuil pouf, Bouilloire SMEG) :
    - Les **marques et modèles** peuvent varier selon les stocks disponibles au moment de la remise. En cas d'indisponibilité, un produit de **valeur équivalente ou supérieure** sera proposé.
    - Les lots physiques devront être récupérés en magasin (liste de nos 23 points de vente : https://magasins.decor-discount.com/decordiscount/fr). La remise se fera uniquement sur présentation d'une pièce d'identité et du mail de confirmation de gain.
    - **Délai de retrait** : **30 jours** à compter de la date d'annonce du gain. Passé ce délai, le lot sera considéré comme abandonné et réattribué ou conservé par Décor Discount.

1. Cartes cadeaux (20€ et 50€) :
    - Les cartes cadeaux en magasin, sont valables 3 mois, uniquement en magasin, sans minimum d'achat, sur présentation du code à la caisse. (Le code a été envoyé par email lors du gain du lot)
    - Les cartes cadeaux en ligne, sont valables 3 mois, uniquement en ligne sur www.decor-discount.com, hors frais de port. Dans le cas où notre site ne dispose temporairement pas d'un champ « code promo », les gagnants devront impérativement contacter le service client (contact@decor-discount.com) avant toute commande pour pouvoir utiliser leur bon. (Le code a été envoyé par email lors du gain du lot)

Aucun lot ne pourra être :

- Échangé contre sa valeur en espèces.
- Remboursé ou remplacé par un autre produit (sauf en cas de force majeure, cf. Article 8).
- Expédié à domicile (sauf pour les codes digitaux cartes cadeaux).

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront désignés par un **tirage au sort global qui sera effectué de manière aléatoire le lundi 19 octobre 2026** parmi l'ensemble des participations valides enregistrées sur toute la durée du Jeu.

Les gagnants seront informés par email le jour même du tirage au sort et recevront les modalités d'obtention de leur dotation (ou leur bon cadeau dématérialisé) à cette occasion. **Un participant ne peut remporter qu'un seul lot** pendant toute la durée du jeu.

ARTICLE 6 : REMISE DES LOTS

Les cartes cadeaux dématérialisées seront envoyées automatiquement aux gagnants par email le 19 octobre 2026 après la validation du tirage au sort.

Les lots physiques seront commandés après confirmation du gain, et disponibles sous quelques semaines en magasin, selon les délais de livraison des fournisseurs. Les gagnants seront informés des modalités exactes et de la disponibilité de leur lot par email. Le retrait en magasin est obligatoire. Aucun envoi postal n'est prévu pour les lots physiques. Les frais de déplacement restent à la charge exclusive du gagnant.

Les dotations sont personnelles, non échangeables, non cessibles et non remboursables. En cas de renoncement d'un gagnant ou de non-respect des délais de retrait, la société se réserve le droit de réattribuer la dotation ou de la conserver.

ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉS ET LIMITATIONS

La société Décor Discount ne saurait être tenue responsable :

1. En cas de :
    - En cas de dysfonctionnement, d'anomalie ou d'indisponibilité technique du site internet ou des réseaux sociaux empêchant l'accès, la bonne saisie des formulaires ou le déroulement fluide du jeu
    - De la perte, du vol ou du piratage de données (ex : email de confirmation piraté ou intercepté).
    - Des caractéristiques et des limites d'Internet (lenteur de connexion, coupures, indisponibilité temporaire, absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels).
    - En cas de non-réception de l'email de confirmation dû à une adresse électronique erronée saisie par le participant, ou si le message est orienté vers le dossier "courriers indésirables" (spams).
    - Des retards, avaries ou indisponibilités dans la livraison des lots physiques découlant de contraintes fournisseurs, de grèves ou de cas de force majeure. En cas de rupture de stock définitive, Décor Discount se réserve le droit de proposer un produit de valeur équivalente ou supérieure.
    - De l'utilisation frauduleuse d'un bon cadeau ou d'un code promo par un tiers

Les participants reconnaissent avoir pris connaissance des limites techniques du jeu et acceptent que leur participation puisse être purement et simplement supprimée en cas de fraude avérée (multi-comptes, scripts, faux profils, etc.).

ARTICLE 9 : MODIFICATION, ANNULATION OU FORCE MAJEURE

La société **Décor Discount** se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter, annuler le jeu-concours à tout moment ou exclure tout participant ne respectant pas le règlement, sans préavis ni justification, et ce sans que sa responsabilité ne soit engagée.

ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de la participation au jeu-concours, la société Décor Discount est amenée à collecter des données personnelles (nom, prénom, adresse email, téléphone, etc.). Ces données sont collectées uniquement dans le cadre de la gestion du concours et de l'envoi des dotations.

Les données sont conservées uniquement pendant la durée du jeu et jusqu'à l'expédition des lots, puis supprimées sous 3 mois. Les données des participants sont traitées conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles (RGPD). Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant, qu'ils peuvent exercer en envoyant un email à contact@decor-discount.com ou par courrier à l'adresse suivante : DÉCOR DISCOUNT 44 Chemin de Thabor 26001 Valence.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITÉ

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement ou d'indisponibilité du site ou des réseaux sociaux empêchant l'accès ou la bonne tenue du concours, de la perte de données ou de tout autre incident technique.

La société organisatrice ne pourra également être tenue pour responsable de tout retard ou dysfonctionnement dans l'envoi des dotations, ou de l'utilisation frauduleuse de bons cadeaux par un tiers.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet, notamment en termes de performances techniques, de sécurité, et de disponibilité des services.

ARTICLE 12 : RÉCLAMATIONS ET LITIGES

Toute réclamation relative au jeu-concours devra être adressée par écrit à DÉCOR DISCOUNT 44 Chemin de Thabor 26001 Valence dans un délai de 30 jours suivant la date de clôture du jeu. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée. Les réclamations peuvent également être adressées par email à : contact@decor-discount.com

Le présent règlement est soumis à la législation française. En cas de litige non résolu à l'amiable, les tribunaux compétents seront ceux du siège social de la société Décor Discount.